



## Politique d'annulation pour les programmes virtuels de MASC

En cas d'annulations, MASC fera tous les efforts possibles pour replanifier l'événement.

Définitions: **Programmes courts :**  
les ateliers et spectacles MASC livrés en deux jours ou moins

**Résidence :**  
les programmes MASC qui incluent les activités pendant trois jours ou plus

**Artistes en tournée :**  
un artiste MASC qui n'est pas basé dans la région d'Ottawa

### Table des matières

#### Politique d'annulation pour les programmes virtuels courts

*Concernant l'établissement/l'école* pg. 2

*Concernant les artistes de MASC* pg. 3

#### Politique d'annulation pour les résidences

*Concernant l'établissement/l'école* pg. 4

*Concernant les artistes de MASC* pg. 5

# Politique d'annulation pour les programmes virtuels courts

## CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT/L'ÉCOLE

Si l'établissement annule une réservation confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC et l'artiste. Les coordonnées de l'artiste sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

### Avis d'annulation

#### **Activité est replanifiée avec le/la même artiste\***

#### **Activité n'est pas replanifiée avec le/la même artiste\***

3-5 jours ouvrables  
précédant la date de la  
réservation

*Aucun frais supplémentaire*

*L'établissement sera  
responsable de 50% de la  
facture originale, qui sera  
ensuite créditée à l'artiste.*

0-2 jours ouvrables  
précédant la date de la  
réservation (incluant les  
exercices d'incendie et  
confinement) ou si le lien de  
connexion n'a pas été  
envoyé à temps

*50% du montant de la  
facture totale sera ajouté à la  
facture révisée et créditée à  
l'artiste.*

*L'établissement sera  
responsable de 100% de la  
facture originale, qui sera  
ensuite créditée à l'artiste.*

Force majeure: problèmes  
techniques inévitables\*\*,  
conditions météorologiques  
sévères, grèves,  
changements dans les  
mesures COVID-19,  
fermeture de  
l'établissement, panne  
d'électricité, éclosions de  
maladies graves,  
confinement ou incendie  
(excluant les exercices), etc.

*Aucun frais supplémentaire*

*Aucun frais ne sera  
redevable par  
l'établissement, et l'artiste  
ne recevra aucun paiement.*

\*Tous les frais irréversibles liés à la location de matériel et d'équipement seront facturés à 100% à l'établissement et seront remboursés à l'artiste.

\*\*Les problèmes techniques inévitables incluent uniquement la panne internet et la faible qualité de la résolution, indépendamment de la volonté de l'artiste.

# Politique d'annulation pour les programmes virtuels courts

## CONCERNANT LES ARTISTES MASC

Si l'artiste annule une réservation confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC et l'établissement. Les coordonnées de l'établissement sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

### Avis d'annulation

#### **Activité est replanifiée avec le/la même artiste**

#### **Activité n'est pas replanifiée avec le/la même artiste\***

3-5 jours ouvrables  
précédant la date de la  
réservation

*Aucune pénalité*

*10% du total de la facture  
sera déduit du prochain  
paiement redevable à  
l'artiste et sera crédité à  
l'établissement.*

0-2 jours ouvrables  
précédant la date de la  
réservation

*10% du total de la facture  
sera déduit du paiement à  
l'artiste et crédité à  
l'établissement pour  
l'activité replanifiée*

*20% du total de la facture  
sera déduit du prochain  
paiement redevable à  
l'artiste et crédité à  
l'établissement.*

Absence

*30% du total de la facture  
sera déduit du prochain  
paiement redevable à  
l'artiste et crédité à  
l'établissement pour  
l'activité replanifiée*

*40% du total de la facture  
sera déduit du prochain  
paiement redevable à  
l'artiste et crédité à  
l'établissement.*

Force majeure: problèmes  
techniques inévitables\*\*,  
conditions météorologiques  
sévères, maladie, décès dans  
la famille, violation du code  
de conduite par  
l'établissement, etc.

*Aucune pénalité*

*Aucun frais ne sera  
redevable par  
l'établissement, et l'artiste  
ne recevra aucun paiement.*

\*\*Si l'artiste a été payé pour la réservation et qu'aucun paiement ultérieur ne lui est dû, l'artiste devra rembourser à MASC ce montant, qui sera ensuite crédité à l'établissement.

\*\*Les problèmes techniques inévitables incluent uniquement la panne internet et la faible qualité de résolution, indépendamment de la volonté de l'artiste.

## Politique d'annulation pour les résidences

## CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT/L'ÉCOLE

Si l'établissement annule une résidence confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC et l'artiste. Les coordonnées de l'artiste sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

### Avis d'annulation

#### **Activité est replanifiée avec le/la même artiste\***

#### **Activité N'EST PAS replanifiée avec le/la même artiste\***

11-20 jours ouvrables  
précédant la date de la  
réservation

*Un supplément de 10% des  
frais par jour sera ajouté à la  
facture et crédité à l'artiste.*

*L'établissement sera facturé  
20% des frais par jour qui  
sera ensuite crédité à  
l'artiste.*

0-10 jours ouvrables  
précédant la première date  
de la réservation (incluant  
les simulations d'incendie ou  
le confinement)

*Un supplément de 30% des  
frais par jour sera ajouté à la  
facture et crédité à l'artiste*

*L'établissement sera facturé  
50% des frais par jour qui  
sera ensuite crédité à  
l'artiste.*

Force majeure : annulation  
du transport scolaire,  
grèves, conditions  
météorologiques sévères,  
changements dans les  
mesures de santé publique,  
fermeture de la salle, panne  
d'électricité, éclosions de  
maladies graves  
confinement ou incendie  
(incluant les exercices), etc.

*Aucun frais supplémentaire.*

*Aucun frais ne sera  
redevable par  
l'établissement, et l'artiste ne  
recevra aucun paiement.*

\*Tous les frais irréversibles reliés au transport local, à la location de matériaux et d'équipement seront facturés à 100% à l'établissement et seront remboursés à l'artiste.

## Politique d'annulation pour les résidences

## CONCERNANT LES ARTISTES DE MASC

Si l'artiste annule une résidence confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC et l'établissement. Les coordonnées de l'établissement sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

### Avis d'annulation

### Activité est replanifiée

### Activité N'EST PAS replanifiée

11-20 jours ouvrables  
précédant la date de la  
réservation

*Aucun frais supplémentaire*

*20 \$ par jour (plafonné à  
100 \$) de la résidence  
planifiée sera déduit du  
prochain paiement redevable  
à l'artiste et crédité à  
l'établissement*

0-10 jours ouvrables  
précédant la date de la  
réservation

*20 \$ par jour (plafonné à  
200 \$) de la résidence  
replanifiée sera déduit du  
prochain paiement redevable  
à l'artiste et crédité à  
l'établissement.*

*40 \$ par jour (plafonné à  
400 \$) de la résidence sera  
déduit du prochain paiement  
redevable à l'artiste et crédité  
à l'établissement.*

Absence

*40 \$ par jour (plafonné à  
200 \$) de la résidence  
planifiée sera déduit du  
prochain paiement redevable  
à l'artiste et crédité à  
l'établissement.*

*60 \$ par jour (plafonné à  
600 \$) de la résidence sera  
déduit du prochain paiement  
redevable à l'artiste et crédité  
à l'établissement.*

Force majeure : conditions  
météorologiques sévères,  
changements dans les  
mesures de santé publique,  
maladie, décès, accident,  
violation du code de conduite  
par l'établissement, etc.

*Aucun frais ne sera redevable  
par l'établissement, et l'artiste  
ne recevra aucun paiement.*

*Aucun frais ne sera redevable  
par l'établissement, et l'artiste  
ne recevra aucun paiement.*